

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-146

OBJET : Avis sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par Déclaration d'Utilité Publique - Zone d'Aménagement Concerté Marne Europe par la commune de Villiers-sur-Marne.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - COCQ François | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COUSIN Thierry | - LOUVIGNE Robin |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - MARTIN Jacques J.P. |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - MARTINEAU Pascal |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GUIGNARD Jean-Jacques | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - HERBERT Delphine | - RISPAL Yoann |
| - CHABOT Sabine | - JEANNE Laurent | - ROYER Christel |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - SEMO Igor |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARDIN Sylvie | - LACHELACHE Nassim | - TOLLARD Virginie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard | - VISCARDI Jacqueline |
| - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADCOMME,
Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien.

Accusé de réception en préfecture
09420067941-20160711-16-146-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 86 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-146-
DE
Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET: Avis sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par Déclaration d'Utilité Publique - Zone d'Aménagement Concerté Marne Europe par la commune de Villiers-sur-Marne.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-6-1 et L.153-57, R.153-14 et suivants;

VU la délibération n°2013-08-01 de la Commune de Villiers-sur-Marne en date du 28 août 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2015-09-14 de la commune de Villiers-sur-Marne en date du 25 septembre 2015 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2015-12-19 de la commune de Villiers-sur-Marne en date du 17 décembre 2015 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2015-038 de l'EPAMARNE en date du 14 octobre 2015 relative à la création de la ZAC Marne Europe

VU la délibération n° 2015-11-08 de la commune de Villiers-sur-Marne en date du 12 novembre 2015 émettant un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Marne Europe ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-264 du 4 février 2016 portant sur la création de la ZAC Marne Europe

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 21 janvier 2016 sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la décision n°94-003-2016 du 12 février 2016 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale la mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique et parcellaire, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villiers-sur-Marne, de désaffectation et déclassement des rues Marthe Marie Madeleine, du Professeur Roux et de divers chemins ruraux ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur qui émet un avis favorable assorti de quatre recommandations dont deux concernant le dossier de mise en compatibilité du PLU au niveau des hauteurs et des eaux pluviales en date du 25 Mai 2016;

VU la notification de la Préfecture du Val-de-Marne à la commune de Villiers-sur-Marne en date du 13 juin 2016 ;

VU la délibération n°2016-06-25 du 20 juin 2016 du conseil municipal de Villiers-sur-Marne donnant un avis favorable au dossier ;

VU le dossier de mise en compatibilité transmis par l'EPAMARNE ajusté suite à l'enquête publique ;

CONSIDERANT que les objectifs de la ZAC sont de :

- Tirer parti de l'amélioration de la desserte en transports en communs ferrés et routiers ;

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-146-
DE
Date de réception préfecture :

- Aménager l'un des derniers secteurs d'offre foncière de Villiers-sur-Marne, en lien avec la ZAC des Boutareines, et les projets en cours de réflexion sur les communes voisines, en veillant à une bonne insertion des futurs aménagements dans leur environnement bâti et non bâti et les projets limitrophes ;
- Permettre la création d'emplois supplémentaires et assurer des recettes fiscales supplémentaires à la commune ;
- Accueillir un quartier mixte où entreprises, logements, services, équipements et commerces apportent une animation quotidienne ;
- Veiller à la qualité environnement de l'aménagement et des futures constructions ;

CONSIDERANT que le programme prévisionnel des constructions de la ZAC Marne Europe prévoit la réalisation d'environ 600 logements ainsi que 400 à 450 unités de résidences, un programme exceptionnel constitué d'un hôtel de 400 à 540 chambres et d'un centre des congrès d'environ 10 000 m² de surface de plancher, la réalisation de 10 000 à 25 0000 m² de surface de plancher de commerces et d'environ 80 000 m² de bureaux ainsi que les équipements publics d'aménagement ;

CONSIDERANT que pour la réalisation de la ZAC Marne Europe, l'aménageur EPAMARNE a engagé une procédure de Déclaration d'Utilité Publique unique avec une enquête parcellaire, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villiers-sur-Marne, de désaffectation et déclassement des rues Marthe Marie Madeleine, du Professeur Roux et de divers chemins ruraux ;

CONSIDERANT l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 mars 2016 au 15 avril 2016 sur la commune de Villiers-sur-Marne ;

CONSIDERANT le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur et leur prise en compte par l'EPAMARNE dans le dossier de mise en compatibilité ;

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 21 juin 2016,

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par la Déclaration d'Utilité Publique de la Zone d'Aménagement Concerté Marne Europe sur la commune de Villiers-sur-Marne.

DIT que cette délibération sera transmise à l'EPAMARNE, au maire de Villiers sur Marne et au Préfet du Val-de-Marne conformément à l'article L.153-57 du Code de l'Urbanisme.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-146- DE Date de réception préfecture :
